

|                                                                                  |                                                                                   |                     |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
|  | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS<br/>DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b> | <b>Délibération</b> |
|                                                                                  | <b>Séance publique du 11 juillet 2025</b>                                         | <b>N° 2025-318</b>  |

Convocation du 4 juillet 2025

Aujourd'hui vendredi 11 juillet 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, M. Didier CUGY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Gérard CHAUSSET  
Mme Laure CURVALE à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN  
Mme Daphné GAUSSENS à M. Gwénaél LAMARQUE  
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE  
M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET  
M. Jérôme PESCHINA à M. Eric CABRILLAT  
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN  
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM.

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

|                                                                                   |                                                                                                                             |              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
|  | Conseil du 11 juillet 2025                                                                                                  | Délibération |
|                                                                                   | Direction de l'exploitation<br><br>Service suivi et contrôle administratif et financier<br>des contrats liés aux transports | N° 2025-318  |

**Convention relative à l'acceptation tarifaire des abonnés annuels TBM à bord des trains régionaux circulant sur le périmètre métropolitain, et la création du Pass Annuel TBM + RER-M - Avenant 2 - Décision - Autorisation**

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En décembre 2018, la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole ont défini conjointement la feuille de route du RER Métropolitain visant à mettre en œuvre un réseau express régional métropolitain.

La délibération n°2019-765 a permis de lancer une expérimentation d'acceptation tarifaire des titres de transport TBM (Transport Bordeaux métropole) sur la ligne TER (Transport Express Régional) du Médoc.

De plus, afin d'inciter les voyageurs à privilégier les transports publics, la délibération n°2022-441 a permis de mener des études afin de créer de nouveaux tarifs multimodaux attractifs pour emprunter les réseaux TER et TBM.

Ces délibérations ont abouti à la création d'un Pass annuel TBM+Trains permettant d'emprunter le réseau TBM et de voyager sur tous les trains régionaux à l'intérieur du ressort métropolitain.

Le dispositif a rencontré un franc succès avec environ 2 700 pass vendus la première année, ainsi qu'un accès pour les bénéficiaires de la tarification solidaire ayant la gratuité.

Un 1er avenant est venu ajouter des titres dans le périmètre de la convention. De nouveaux titres annuels sont apparus depuis la création du dispositif et il convient d'en faciliter l'intégration dans le périmètre pour développer cette offre.

Un process conjoint entre les différents signataires de la convention doit donc être défini sans avoir besoin, à chaque évolution annuelle de la gamme tarifaire TBM, de passer par les différentes étapes administratives des parties. Bordeaux Métropole informera la Région Nouvelle-Aquitaine des modifications à venir par courrier, puis l'ensemble des partenaires se mettront d'accord sur le calendrier et les dispositions techniques.

Ce process permet notamment la création des produits TBM+Trains à destination des abonnés annuels TBM, valables du 1er juin au 31 août 2025. Il s'agit d'une option permettant aux abonnés annuels TBM impactés par les travaux de cet été d'emprunter les trains régionaux pour leurs déplacements dans le ressort territorial de Bordeaux Métropole.

Le présent avenant a donc pour objet de préciser les étapes d'intégration des nouveaux titres.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5217-2,

**VU** le Code des Transports et notamment ses articles L1231-1 et suivants et L2121-3,

**VU** la feuille de route pour le développement d'un réseau express régional métropolitain adopté par la délibération métropolitaine 2018-826 du 21 décembre 2018,

**VU** la délibération 2023-475 du Conseil métropolitain en date du 29 septembre 2023 actant la création du Pass TBM+Trains,

**VU** la délibération 2025-132 du Conseil métropolitain en date du 4 avril 2025 autorisant la signature de l'avenant 1 à la Convention relative à l'acceptation tarifaire des abonnés annuels TBM à bord des trains régionaux circulant sur le périmètre métropolitain, et la création du Pass Annuel TBM+RER-M ;

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt de promouvoir l'intermodalité et la multimodalité au sein de Bordeaux Métropole,

**DECIDE**

**Article unique** : d'approuver les termes de l'avenant 2 relatif à la convention sur l'acceptation tarifaire des abonnés annuels TBM à bord des trains régionaux circulant sur le périmètre métropolitain et la création du Pass Annuel TBM+RER M ;

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 11 juillet 2025

|                                 |                           |
|---------------------------------|---------------------------|
| Par le/la secrétaire de séance, | Pour expédition conforme, |
|                                 |                           |